

# PRIX NATIONAL NORBERT SÉGARD 2017



de la création d'entreprises  
technologiques innovantes



## RÈGLEMENT

### I – OBJECTIF

Le **PRIX NATIONAL NORBERT SÉGARD** a pour objectif de **promouvoir** et de **favoriser** la **création d'entreprises technologiques innovantes** sur le territoire national. Il s'adresse aux **Elèves-Ingénieurs**, aux **Ingénieurs**, aux **Masters scientifiques** et aux **Docteurs** en sciences.

Ce Prix récompense **des projets** portant sur des **thématiques innovantes** débouchant sur des **applications** dans l'Industrie et les Services, et répondant à de **grands enjeux sociétaux** – santé, numérique, développement durable, matériaux, énergie, transport, etc... – et **humanistes** – place et rôle de l'homme dans l'entreprise et la société, éthique de la responsabilité, etc...

### II – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÉCOMPENSES

Le **PRIX NATIONAL NORBERT SÉGARD** est ouvert à toute personne physique - quel que soit sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise en France - qui a pour **objectif** la création d'une entreprise technologique innovante - nouveau procédé et/ou nouveau produit et/ou nouveau service.

Le **PRIX NATIONAL NORBERT SÉGARD** se décline en **2 catégories** :

1. La **catégorie Jeune Espoir** est destinée aux Elèves-Ingénieurs scolarisés en 2016, aux Ingénieurs ou Masters scientifiques diplômés en 2016, de **moins de 25 ans au 31 décembre 2016**, qui au cours de **leur formation** ont engagé **une démarche entrepreneuriale** avec l'objectif de déboucher sur une création d'entreprise technologique innovante.
  - Le **montant de la contribution financière** attribué au lauréat est de **5.000 €**, en un seul versement. Des contributions financières spéciales variant de **2.000 € à 4.000 €** peuvent être attribuées par décision du jury en fonction de la qualité des projets présentés à l'oral. Ces contributions financières sont destinées à **financer des dépenses** (équipements, prestations, conseils, formations, etc...) nécessaires au bon déroulement de la démarche entrepreneuriale engagée.
2. La **catégorie Jeune Ingénieur Créateur** est destinée aux Ingénieurs, aux Masters Scientifiques et aux Docteurs en sciences, de **moins de 35 ans au 31 décembre 2016**, qui s'engagent dans la **création effective** d'une entreprise technologique innovante.
  - Le **montant de la contribution financière** attribué au lauréat est de **15.000 €**, en un seul versement. Des contributions financières spéciales variant de **3.000 € à 5.000 €** peuvent être attribuées par décision du jury en fonction de la qualité des projets présentés à l'oral. Ces contributions financières permettent au candidat de **financer le démarrage de l'entreprise** : entreprise en cours de création ou créée depuis moins de 36 mois et n'ayant pas réalisé de levées de fonds ou de chiffres d'affaires significatifs.

### III – CALENDRIER ET PROCESSUS DE SÉLECTION

---

Le processus de sélection pour les 2 catégories comprend 2 étapes :

1. Une **présélection sur dossier** comprenant :  
(fichiers XLS et PDF dénommés « **Nomcandidat\_Intituléprojet** »)
  - Un **formulaire d'inscription** où le candidat précise la catégorie dans laquelle il souhaite concourir : catégorie « **Jeune Espoir** » ou catégorie « **Jeune Ingénieur Créateur** ».
  - **Deux lettres de recommandation** émanant de personnalités du domaine concerné sauf pour les candidats présélectionnés par les partenaires de la Fondation.
  - Une **présentation générale du projet** de 10 pages maximum dont les éléments constitutifs sont décrits dans le point IV.

Le dossier complet sera adressé pour le **vendredi 18 Novembre 2016** au plus tard à :  
**[prix-national@norbert-segard.org](mailto:prix-national@norbert-segard.org)**

2. Une **sélection définitive** après une **présentation orale** du projet à **Lille** :

Les candidats retenus après la présélection sur dossier seront invités à venir présenter leur projet devant un **jury** de sélection les **24, 25 ou 26 Janvier 2017**. La Fondation Norbert Ségard ne prend pas en charge les frais de déplacement.

Le **jury** est composé **d'experts** du monde scientifique, technologique et de l'enseignement supérieur ainsi que de personnalités compétentes dans les domaines de la création et du financement d'entreprises technologiques innovantes, de la valorisation de la recherche et du transfert de technologies. Après les délibérations confidentielles et discrétionnaires le jury **sélectionne** les meilleurs candidats dont **le lauréat** pour **chaque catégorie**. Le jury est souverain et n'a pas à justifier ses décisions.

### IV – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

---

La **note de présentation générale du projet** de **10 pages** maximum comprendra les **3 parties suivantes** qui constituent chacune **un critère d'appréciation** :

1. **Une description des compétences du candidat ou de l'équipe.**
  - **Les formations spécialisées suivies** : filières entrepreneuriales et/ou commerciales, modules de connaissance de l'entreprise et tous autres aménagements de son cursus de formation. Le candidat précisera les diplômes obtenus ou en cours d'obtention : double diplôme ingénieur/management, thèse, expérience internationale etc....
  - **La méthodologie mise en œuvre** pour la structuration et l'élaboration de son projet de création d'entreprise technologique innovante : les relations avec les organismes dédiés à la création d'entreprises : pépinières d'entreprises, incubateurs technologiques, laboratoires de recherche ; les soutiens industriels, les participations et les résultats aux différents concours relatifs à la création d'entreprises.
  - **L'argumentation sur ses motivations et ses ambitions** pour la création d'entreprises technologiques innovantes. Le candidat exprimera les raisons de son choix et les enjeux poursuivis; par ailleurs, il mettra en avant les éléments pour lesquels il pense que son projet mérite d'être retenu par la Fondation Norbert Ségard.

## 2. Une présentation concise du projet technologique.

- L'objectif scientifique et technologique du projet.
- Le caractère innovant du projet en termes de rupture technologique.
- La spécificité du projet par rapport à l'état de l'art du domaine scientifique concerné.
- L'impact sociétal, environnemental et économique du projet.
- La protection de la propriété intellectuelle envisagée et les démarches engagées.
- La prise en compte des éléments légaux : normes, certifications, marquages,...
- Le niveau d'avancement du projet : prototype, présérie industrielle,...
- Les processus de production envisagés et les coûts associés.
- Et tous éléments justificatifs sur la pertinence du projet.

## 3. Une projection réaliste de la mise en œuvre de l'entreprise.

- Les différentes étapes envisagées, leur calendrier de réalisation, les chiffres d'affaires correspondants
- Le mode de management envisagé, l'équipe constituée ou projetée. la progression des emplois et des qualifications correspondantes
- Les partenariats établis aux plans industriels, scientifiques, technologiques, administratifs, juridiques, règlementaires, etc....
- L'étude de marché réalisée ou envisagée, les marchés visés
- Le plan marketing envisagé
- Le modèle économique projeté
- Le business plan : les investissements projetés, la mise en œuvre des financements nécessaires et leur provenance, les soutiens financiers déjà obtenus.
- Les potentialités de réussite et de développement de l'entreprise en termes d'emplois, de produits, de services, ...

## V – ENGAGEMENT DES LAURÉATS

---

Les **lauréats** pour chacune des **2 catégories** du **PRIX NATIONAL NORBERT SÉGARD** s'engagent à :

- **S'investir** personnellement de façon active dans l'aboutissement de son projet de création d'entreprise technologique innovante
- **Faire savoir** qu'il a été lauréat du Prix National Norbert Ségard ou a été primé par la Fondation Norbert Ségard
- **Participer** à des actions de promotion et de communication de la Fondation Norbert Ségard relatives à la création d'entreprises technologiques innovantes
- **Autoriser** la Fondation Norbert Ségard à publier leur nom, prénom et adresse électronique ainsi qu'une brève description de leur projet dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Prix National Norbert Ségard , y compris leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

**Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

**Antoine Guillon** - [antoine.guillon@norbert-segard.org](mailto:antoine.guillon@norbert-segard.org) - 06 36 84 18 06

**Jean-Paul Ségard** - [jp.segard@norbert-segard.org](mailto:jp.segard@norbert-segard.org) - 06 25 77 22 40

[www.norbert-segard.org](http://www.norbert-segard.org)